



**PRINCIPAUX TARIFS DE BASE**  
**DOMAINE JUDICIAIRE**  
**AU 01/01/2010**

**UNE CONVENTION DE FRAIS ET HONORAIRES PREALABLE EST SIGNEE DES LE DEBUT DES RELATIONS AVEC LE CABINET, INCLUANT OU NON UN HONORAIRE DE RESULTAT**

Notre clientèle est informée que nos tarifs sont modifiés chaque année et nous la prions donc de consulter et solliciter nos nouveaux tarifs qui s'appliqueront automatiquement aux dossiers en cours. Les tarifs en cours figurent au dos des factures. Pour un même dossier, un associé peut être amené à être substitué aux audiences par un autre associé ou par un collaborateur et à déléguer une partie de la mission confiée et du travail à accomplir à un collaborateur, avocat ou juriste. Les frais et temps passés par l'ensemble des intervenants seront alors intégrés à la facturation.

**HONORAIRES AU TEMPS PASSE**

<b>PROVISION INITIALE POUR TOUTE PROCEDURE</b> (A REGLER PREALABLEMENT) POUR OUVERTURE DE DOSSIER, PREMIERS FRAIS ET DILIGENCES	<b>1 200,00 euros HT (1.435,20 € TTC)</b>
--	---

LES FACTURATIONS ULTERIEURES SONT BASEES SUR LE CUMUL DES TEMPS PASSES SELON TARIFS HORAIRES CI-DESSOUS, ET FRAIS ENGAGES SELON TARIFS OU AU REEL

**TARIFS HORAIRES**

<b>PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>	Rédaction d'actes juridiques, recherches jurisprudentielles et doctrine, élaboration d'un système de défense, conception des éléments de plaidoirie, plaidoirie, étude des actes adverses, consultations écrites ou verbales, courriers et téléphones à contenu juridique...
<b>TARIF HORAIRE (associés)</b> Maître Loïc CONRAD Maître Thierry PARISOT Maître Rachel SUBLET-FURST	<b>240,00 € HT (287,04 € TTC)</b>
<b>TARIF HORAIRE (collaborateurs)</b> Maître Sabrina SCARAMOZZINO, avocat M. Frédéric FAUVERGUE, Juriste M. Jean-Louis MANSANNE, Juriste Mlle Aurore BOURCEREAU, Juriste Mme Peggy SIMORRE, Juriste Mlle Mathilde OLIVERO	<b>190,00 € HT (215,28 € TTC)</b> <b>190,00 € HT (215,28 € TTC)</b> <b>190,00 € HT (215,28 € TTC)</b> <b>170,00 € HT (191,36 € TTC)</b> <b>170,00 € HT (191,36 € TTC)</b> <b>140,00 € HT (167,44 € TTC)</b>

<b>PRESTATIONS MATERIELLES</b>	Déplacement, attente aux audiences, audiences de mise en état, préparation des pièces pour communication, reprise du dossier avant intervention, temps exceptionnels de photocopies, réunion collaborateurs/associés sur le dossier...
<b>TARIF HORAIRE</b>	<b>120,00 € HT (143,52 € TTC)</b>

<b>SIMPLE CONSULTATION VERBALE</b> (isolée sans ouverture de dossier)	<b>83,61 € HT (100,00 € TTC) la 1/2 heure</b> <b>120,69 € HT (140,00 € TTC) l'heure</b>
<b>LETRE COMMUNICATOIRE / MISE EN DEMEURE / CONSULTATIONS ECRITES</b>	Au temps passé sur tarifs ci-dessus avec versement d'une provision initiale selon la nature du dossier

## FORFAITS

<b>DIVORCE - SEPARATION DE CORPS PAR CONSENTEMENT MUTUEL</b> - sans biens immobiliers partageables - avec biens immobiliers partageables	(à régler en 3 échéances maximum, la dernière au plus tard à l'audience) 2 257,53 € HT ( <b>2.700,00 € TTC</b> ) 2 424,75 € HT ( <b>2.900,00 € TTC</b> )
<b>ADOPTION</b> (comprenant une seule audience, et sauf complications particulières ou audiences multiples)	1 500,00 HT ( <b>1.794,00 € TTC</b> ) ( <b>500,00 € TTC</b> par audience supplémentaire)
<b>ENVOI EN POSSESSION DE LEGS</b>	702,34 € HT ( <b>840,00 € TTC</b> )

## FRAIS DU CABINET

Ouverture du dossier, constitution, rédaction convention honoraires et archivage (forfait) . . . . . Déplacements : forfait kilométrique . . . . . Lettres, fax . . . . . Photocopies (intégrant temps passé, sauf temps exceptionnels en sus) . . . Péages, parkings, repas, hébergement, train ou avion	150 € HT ( <b>179,40 € TTC</b> )  0,55 € / km 5,00 € / unité (+ temps passé) 0,40 € / unité coût réel
<b>ETATS DE DEBOURS ET EMOLUMENTS tarifés : en sus (sauf forfaits : inclus dans le forfait)</b>	sur tarifs réglementaires

<b>HONORAIRE COMPLEMENTAIRE DE RESULTAT (éventuel et sur convention)</b>	8 à 10% du profit réalisé ou de l'économie ou de l'avantage procuré
--	---

**INCIDENTS DE PAIEMENT :** *le cabinet peut accepter des délais de paiement ou un fractionnement pour autant qu'il soit tenu. En cas d'incident de paiement, des relances seront émises. A l'issue des dites relances, le cabinet pourra cesser toute intervention et mettre un terme au mandat qui lui aura été confié. Une procédure de taxe pourra également être engagée devant le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats dont la décision pourra être remise à un huissier de justice aux fins d'exécution forcée (saisies diverses, hypothèque, etc.) dont les frais resteront à la charge du débiteur*

**TVA : Les taux de TVA, en France, sont de :**

- taux normal : 19,6%
- en cas (exceptionnel) d'aide juridictionnelle : 5,5%
- sauf exception, en cas de domicile hors CE (Suisse par exemple), la TVA n'est pas due

**MANIEMENTS DE FONDS :**

Les managements de fonds sont obligatoirement effectués par l'intermédiaire de la CARPA (caisse de règlements pécuniaires des avocats). Le délai d'encaissement d'un chèque est de 21 jours à compter de sa remise en banque par la CARPA ; compter environ 1 mois pour un règlement après encaissement).

Les frais et honoraires peuvent être prélevés sur les fonds détenus pour le client sur autorisation expresse et écrite du client.

**AIDE JURIDICTIONNELLE ou COMMISSIONS D'OFFICE :** Les plafonds de ressources pour une AJ totale ou partielle vont de 911 € à 1367 € (pour 2009) sans personnes à charge. Le client qui peut y prétendre doit solliciter l'accord de l'avocat, à défaut, il sera réputé y avoir renoncé et accepter le règlement des frais et honoraires du cabinet. **Le cabinet ne traite que sur acceptation du dossier par l'associé concerné les dossiers bénéficiant de ces aides de l'Etat.**

**[POUR LE DOMAINE JURIDIQUE : CONSULTER NOTRE TARIF SPECIFIQUE](#)**



<b>SELARL LEGITHEM</b>			
AVOCATS aux Barreaux de Thonon-les-Bains et de Bourg-en-Bresse			
Le Clos Desjacques, 3, avenue de Genève <b>74160 ST JULIEN EN GENEVOIS</b> Tél : 04.50.49.27.08 Fax : 04.50.49.32.40 <a href="mailto:saint-julien@legithem.com">saint-julien@legithem.com</a>	Technoparc-Pays de Gex, 55, rue Auguste Piccard <b>01610 ST GENIS POUILLY</b> Tél : 04.50.20.87.35 Fax : 04.50.40.17.38 <a href="mailto:st-genis@legithem.com">st-genis@legithem.com</a>	Le Monet C 24, rue du Centre <b>74350 CRUSEILLES</b> Tél : 04.50.32.86.39 Fax : 04.50.32.86.23 <a href="mailto:cruseilles@legithem.com">cruseilles@legithem.com</a>	(Annecy) 39, route de Paris <b>74330 LA BALME DE SILLINGY</b> Tél : 04.50.60.03.58 Fax : 04.50.02.01.49 <a href="mailto:labalme@legithem.com">labalme@legithem.com</a>